



Programme d'appui au processus de Plan National d'Adaptation de la Côte d'Ivoire

Termes de Référence

**Mission à court terme :
Elaboration du décret de création de la Commission
Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques
en Côte d'Ivoire**

Mars – mai 2019

© février 2019

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le 12 décembre 2015, le monde entier a adopté un Accord universel et juridiquement contraignant sur le climat. Cet Accord traduit la volonté de tous les Etats-parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à aller vers un développement plus sobre en carbone et résilient aux effets néfastes des changements climatiques. De plus, l'Accord met en exergue la mobilisation de ressources financières en faveur des pays en développement, le renforcement des capacités, le développement et le transfert des technologies, et la mise en œuvre d'actions concrètes plus ambitieuses d'atténuation et d'adaptation.

La Côte d'Ivoire, pays en développement, veut se donner tous les moyens nécessaires pour respecter ses engagements en matière de lutte contre les changements climatiques, mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat et en tirer un maximum de profits pour appuyer son développement. Pour cela, plusieurs activités inscrites au sein d'une feuille de route articulée autour de sept (7) points dont elle s'est dotée, ont été entreprises au lendemain de la COP21.

Conformément aux Contributions Déterminées au niveau National (NDC en anglais) de la Côte d'Ivoire, il a été recommandé de **mettre en place un cadre juridique et institutionnel approprié aux fins d'améliorer la gouvernance environnementale et climatique en impliquant toutes les parties prenantes** (structures étatiques, société civile, secteur privé et secteur financier).

C'est dans ce contexte qu'est prévue la mise en place d'une **Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC)**. La mise en place de la commission figure dans le Plan de Travail Annuel 2019 du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cette commission contribuera à l'évaluation globale de la mise en œuvre de l'Accord de Paris au niveau national, travaillera à assurer la cohérence de toutes les initiatives avec l'engagement de l'Etat, ainsi qu'à garantir les intérêts des populations locales et des parties prenantes nationales dans la perspective d'un développement bas-carbone, résilient aux changements climatiques. La mise en place de cette commission est en lien avec la vision nationale d'améliorer la gouvernance climatique et environnementale. Toutes les initiatives en matière d'atténuation et d'adaptation résultant de la CCNUCC, y compris de l'Accord de Paris seront mise en œuvre sous la supervision politique et stratégique de cette commission.

En parallèle, une étude de faisabilité pour la mise en place d'une **Agence Nationale Climat (ANC)** est aussi en cours.

Ce présent appel à candidature précise les termes de références pour le recrutement d'un consultant national pour l'élaboration du décret de création de la Commission Nationale de lutte contre les Changements Climatiques en Côte d'Ivoire dans le cadre du Programme d'appui au processus de Plan National d'Adaptation de la Côte d'Ivoire. Ce programme est financé par le Département d'Etat du Gouvernement des États-Unis. Cette initiative multi-pays a été conçue pour combler les lacunes de capacités identifiées afin de faciliter le développement et la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques. Le programme de soutien est géré et administré par l'Institut international du développement durable (IIDD), qui est le Secrétariat du Réseau mondial de PNA.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

L'objectif général de cette mission est de mettre en place une commission nationale de lutte contre les changements climatiques pour soutenir l'intégration des changements climatiques dans l'ensemble du processus de développement et de renforcer la coordination de toutes les parties prenantes en Côte d'Ivoire

De manière spécifique, il s'agit de :

- Formuler un projet de mise en place de la Commission en synergie étroite avec l'équipe travaillant sur l'étude de faisabilité de l'Agence Nationale Climat
- Engager les parties prenantes nationales dans le processus de mise en place de la Commission en synergie avec les consultations nationales entreprises dans le cadre d'étude de faisabilité de l'Agence Nationale Climat ;
- Etablir un consensus national sur le format de la Commission ;
- Préparer les instruments de création de la Commission pour le Gouvernement, dont le décret de création ;
- Développer une stratégie de communication et 1 à 2 produits de communication ;
- Formuler des recommandations sur les besoins en renforcement de capacités des organes de la commission – notamment en matière d'adaptation.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus à la fin de la consultation sont les suivants :

- Les parties prenantes nationales sont engagées dans le processus de mise en place de la Commission;
- Un consensus national est établi sur la Commission (but et objectifs, organisation, fonctionnement, financement, synergies avec les autres mécanismes de coordination et notamment la future Agence Nationale Climat);
- Les documents de création de la commission, à l'attention du Gouvernement dont le décret de création, sont élaborés ;
- Une stratégie de communication et 1 à 2 produits de communication sont élaborés ;
- Des recommandations sur les besoins en renforcement de capacités des organes de la commission – notamment en matière d'adaptation sont élaborés.

IV. TÂCHES

Sous la supervision du Point Focal du Processus du Plan National d'Adaptation (PNA), le consultant réalisera les tâches ci-après :

- **Travail préparatoire** : (i) Revue de littérature sur le cadre légal, institutionnel et réglementaire relatif aux changements climatiques y compris la revue des bonnes pratiques sur les mécanismes de coordination mis en place dans certains pays de la sous-région et/ou ailleurs dans le monde, dans d'autres pays, (ii) Analyse SWOT des commissions ou comités pertinents au niveau national, (iii)

Consultation des parties prenantes nationales, et (iv) Rédaction du rapport de consultation.

- **Atelier de validation du rapport et du Projet de Décret de la Commission** : (i) Elaborer les termes de référence de l'atelier, (ii) Présenter le rapport de consultation ; (ii) Présenter le Projet de décret (composition, organisation et fonctionnement) ;
- **Communication et dissémination des résultats** : (i) Elaborer les supports de communication pour la vulgarisation de la Commission et (ii) Proposer un plan de communication interne de la Commission.

V. LIVRABLES

Les livrables à fournir par le consultant sont les suivants :

Livrables	Jours	Dates
1. Développement d'un plan de travail détaillé pour la mission (y compris approche proposée, guide d'interviews, liste des consultations, calendrier) sur la base d'une revue de la littérature et de réunions avec le PNCC et la DLCC	5	15 mars
2. Développement d'un rapport de consultations avec les parties prenantes (résultats, leçons apprises)	10	1 ^{er} avril
3. Développement d'un projet de décret sur la base des résultats des consultations avec les parties prenantes	3	12 avril
4. Animation d'un atelier national de validation du projet de décret (agenda, liste des participants, présentation)	5	30 avril
5. Développement d'une note de présentation du projet de décret (2-5 pages) et d'une Communication en Conseil des Ministres sous forme d'une note signée du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable à présenter en Conseil de Gouvernement	3	10 mai
6. Développement d'une stratégie de communication et de 1-2 produits de communication	5	22 mai
7. Formulation de recommandations sur les besoins en renforcement de capacité des organes de la Commission – notamment en matière d'adaptation	2	31 mai
total	33 jours	

VI. Reporting

Pour les questions contractuelles, le/la consultant(e) s'adressera à l'IIDD (Julie Dekens, Point Focal du Réseau mondial de PNA en Afrique de l'Ouest).

Pour les questions techniques, le/la consultant(e) s'adressera au Point Focal de PNA (Mr. Jean Douglas Anaman en Côte d'Ivoire) ainsi qu'à la chercheuse confirmée de l'IIDD (Julie Dekens).

Le Programme National Changements Climatiques (PNCC), la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques (DLCC) ainsi que le Réseau mondial de PNA assureront le contrôle-qualité sur tous les produits de la mission.

VII. LIEU ET DUREE DE LA MISSION

La mission se déroulera à Abidjan. La durée prévue pour l'étude et la rédaction des livrables est de **trente-trois (33) jours, sur une période de soixante (60) jours**, à compter de la date de signature du contrat.

VIII. COMPETENCES REQUISES ET EXPERIENCES DU CONSULTANT

Le consultant doit avoir les compétences suivantes :

- Master (ou diplôme équivalent) en Droit, Droit de l'environnement, Sciences politiques, Politique de l'environnement, Changement climatique, ou domaine connexe pertinent pour le poste à pourvoir ;
- Minimum 5 ans d'expérience professionnelle ;
- Minimum 3 ans d'expérience professionnelle pertinente en matière d'élaboration de politiques, lois et/ou règlements relatifs à l'environnement, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, et/ou autres domaines pertinents du point de vue du développement durable – dont au moins 2 expériences relatives au développement d'un cadre juridique portant sur l'un de ces domaines en Côte d'Ivoire et/ou dans une autre pays d'Afrique de l'Ouest ;
- Maîtrise de la langue française ; en particulier, excellentes capacités de rédaction en langue française ;
- Expérience avérée dans l'utilisation des méthodes participatives et/ou la gestion de processus de consultation ; bonnes capacités relationnelles, capacité à travailler en équipe ;
- L'expérience ou les capacités spécifiques dans les domaines suivants seront considérées comme un atout : (i) expérience de travail en Côte d'Ivoire, dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest ; (ii) analyse institutionnelle ; (iii) analyse des politiques.

IX. Comment postuler

Documents à fournir:

- Lettre de candidature qui clarifie comment votre profil répond aux critères mentionnés ci-dessus
- CV (4 pages maximum)
- Proposition d'honoraires journaliers et une preuve de vos honoraires journaliers (par ex., une copie d'un contrat d'un moins 20 jours qui indique vos honoraires journaliers)

Ces documents sont à envoyer par courriel à info@napglobalnetwork.org en mentionnant en objet « Mission à court terme : Elaboration du décret de création de la Commission Nationale de lutte contre les Changements Climatiques en Côte d'Ivoire ».

Date limite de candidature : 3 mars 2019 (à minuit, heure de Côte d'Ivoire)



Programme d'appui des États-Unis pour les plans nationaux d'adaptation (PNA)

Don du gouvernement des États-Unis



Mise en œuvre par :



Soutien financier de départ pour le Réseau apporté par :

